



Coatch Sportif pour les gérants

Par **Lekma911**, le **07/02/2021** à **13:08**

Bonjour à tous ,

je vous remercie d'avance pour le temps que vous m'accorderez pour répondre à ma petite question.

Je suis président d'une SAS, nous sommes 3 associés, sans salariés.

Je m'occupe de l'aspect commercial et suis donc régulièrement sur la route avec en moyenne 80/100 000 km dans l'année avec quand même les désagréments qui vont avec comme le surpoids (115kg pour 1,85m) et bien sûr les problèmes de dos .

D'où ma question, est ce que je peux légalement prendre un coatch sportif au frais de l'entreprise? avec l'aval de mes associés .

A 40 ans je souhaiterais pour continuer à être efficace professionnellement, voir même plus productif, engager un coatch qui m'aiderait à faire un renforcement musculaire au niveau des parties de mon corps douloureuse suite à mes nombreuses heures de conduite.

Est-ce possible ?

Je vous remercie

Par **youris**, le **07/02/2021** à **14:13**

bonjour,

cela ressemble plus à une maladie professionnelle prise en charge par la sécurité sociale.

salutations